

			
<ul style="list-style-type: none"> Assurance complémentaire Kombi plus 	<ul style="list-style-type: none"> COMPLETA FORTE COMPLETA PRAEVENTA OPTIMA 	<ul style="list-style-type: none"> Complément général Complément privé Plus/plus natura Premium/premium natura Salto Prévention (pas de délai de carence) Light (délai de carence d'un an) Plus kolping (délai de carence d'un an) 	<ul style="list-style-type: none"> Traitements ambulatoires Managed-Care ambulatoires Basic Basic Flex
<ul style="list-style-type: none"> Abonn. d'une année Abonn. de 6 mois Abonn. d'un trimestre 	<ul style="list-style-type: none"> Abonn. d'une année Abonn. de 6 mois 	Abonn. d'une année	<ul style="list-style-type: none"> Abonn. d'une année Abonn. de 6 mois (ou de 4 mois au moins – ou 2 abonn. à 10 séances)
Sans conditions, aux clients de tous les centres fitness de Suisse	Oui, dans les centres Fitness Guide («Full time care» et «Part time Care») de 2 à 5 étoiles	Uniquement aux centres de fitness certifiés. Les centres de fitness de l'ASFG qui sont certifiés Fitness-Guide sont reconnus pour les produits d'assurance susmentionnés.	Sans conditions, aux clients de tous les centres fitness de Suisse
<ul style="list-style-type: none"> Facture de l'abonn. Contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'abonn. Quittance Copie du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'abonn. Copie du contrat 	Facture de l'abonn.
Après réception des documents demandés	Après l'achat de l'abonn. et l'envoi des attestations requises*	Après réception des documents demandés	Dès réception de la facture de l'abonn.
Assurance complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> CHF 200.– pour un abonn. d'une année CHF 100.– pour un abonn. de six mois CHF 50.– pour un abonn. d'un trimestre Kombi plus : <ul style="list-style-type: none"> Kombi 1 : CHF 100.– pour un abonn. d'une année* Kombi 2 : CHF 200.– pour un abonn. d'une année* Kombi 3 : CHF 300.– pour un abonn. d'une année* 	COMPLETA FORTE : <ul style="list-style-type: none"> 90% des coûts jusqu'à max. CHF 500.– par année civile (max. CHF 300.– par type de prévoyance) COMPLETA PRAEVENTA : <ul style="list-style-type: none"> 50% des frais non couverts par COMPLETA FORTE, jusqu'à un maximum de CHF 500.– par année civile (max. CHF 300.– par type de prévoyance) OPTIMA : <ul style="list-style-type: none"> 90% des frais non couverts par COMPLETA FORTE et PRAEVENTA, jusqu'à un maximum de CHF 300.– par AC**. Au total, jusqu'à CHF 1300.– max. par AC** 	<ul style="list-style-type: none"> Complément général, plus, plus natura, salto : max. CHF 200.– par année civile Complément privé, premium, premium natura : max. CHF 300.– par année civile Prévention, light, plus kolping : 50% jusqu'à max. CHF 250.– par année civile 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum HF 200.– pour un abonn. d'une année Maximum CHF 100.– pour un abonn. de 6 mois
70 ans	Jusqu'à 70 ans révolus	<ul style="list-style-type: none"> Complément général, plus, plus natura, complément privé, premium, premium natura : jusqu'à 60 ans révolus Prévention, light, plus kolping : jusqu'à 59 ans révolus 	70 ans

* Pour un abonn. de six mois ou d'un trimestre, on calcule une réduction proportionnelle

* Si l'abonn. débute pendant la période assurée

Deux filiales de Visana :

- Galenos
- sana24
- vivacare

FITWORX

S'ENTRAÎNER DANS TOUTE LA SUISSE

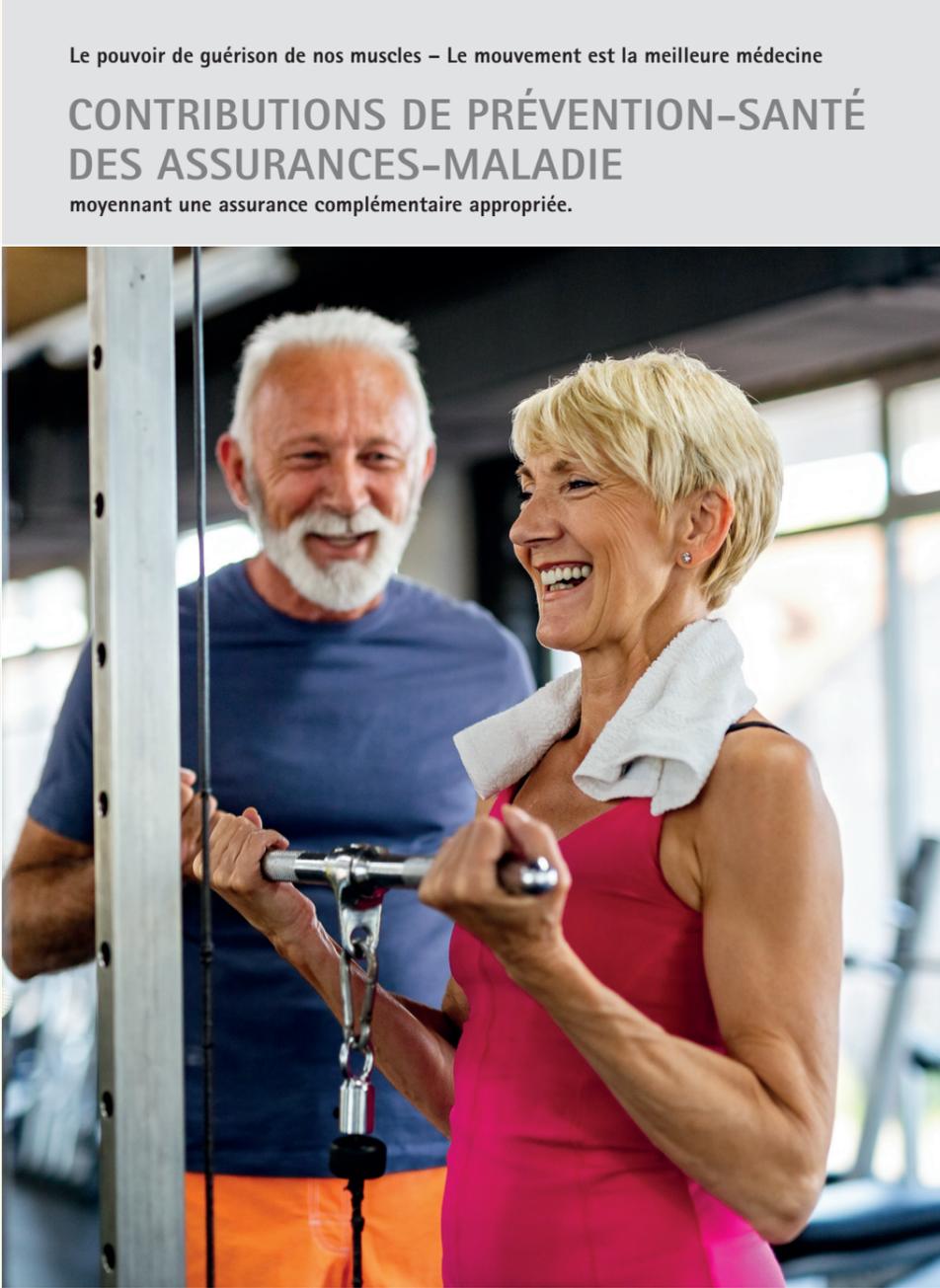


Le plus grand réseau de centres de fitness de Suisse

Installer l'application et la lancer

Plus d'informations dans les centres de fitness

2025



Voici la récapitulation mise à jour de toutes les compagnies d'assurance-maladie du pays qui, moyennant une assurance complémentaire appropriée, remboursent des contributions de prévention-santé sur le coût d'un abonnement fitness d'une année. Cette liste vous indique également quelles conditions doivent être remplies pour que le remboursement soit effectué. **La liste est valable jusqu'au 31.12.2025.**

		
Quelle assurance complémentaire est-elle nécessaire pour couvrir l'entraînement fitness?	Assurance des soins TOP	<ul style="list-style-type: none"> Basic Intense
Quels types d'abonnement bénéficient d'une contribution?	<ul style="list-style-type: none"> Abonn. mensuel Abonn. trimestriel Abonn. semestriel Abonn. annuel 	<ul style="list-style-type: none"> Basic : abonn. d'une durée de 3 mois Intense : abonn. d'une durée de 3 mois
Des contributions de prévention-santé sont-elles remboursées sur le coût d'abonnements de centres fitness?	Contribution aux frais pour un entraînement préventif de la force dans des centres de fitness reconnus et sous la direction de personnes qualifiées pour prévenir les récurrences de maux de dos, de blessures aux genoux, etc.	Base et Intense : pas de conditions. A tous les centres de fitness en Suisse
Quels documents doivent-ils être produits auprès de la compagnie d'assurance?	l'original de l'abonn. correspondant, en indiquant le nom, le prénom, l'adresse de l'assuré ainsi que la durée et le montant de l'abonn.	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'abonn. Quittance Copie du contrat
À quel moment le remboursement est-il effectué?	14 jours après réception de l'abonn.	Après réception des documents demandés
Quel montant est-il prévu?	50% des frais, max. CHF 300.– par année civile	<ul style="list-style-type: none"> Basic : 75 % jusqu'à un maximum de CHF 200.– par année civile Intense : 75 % jusqu'à max. CHF 500.– par année civile
Les caisses mettront-elles des limites d'âge à l'admission dans les assurances complémentaires mentionnées plus haut?	La conclusion de l'assurance des soins TOP peut être demandée jusqu'à l'âge de 65 ans révolus.	<ul style="list-style-type: none"> Basic : jusqu'à 70 ans Intense : jusqu'à 70 ans

															
<ul style="list-style-type: none"> • ACTIF • COMPLET 	<ul style="list-style-type: none"> • sanvita Plus 2 • activa Plus 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Natura • Natura Plus 	Compte «santé» (composant d'assurances complémentaires)	EGK-SUN	<ul style="list-style-type: none"> • complément «ALLGEMEIN» • Premium • Family et Family Flex 	<ul style="list-style-type: none"> • Global classic – avec option «plus» • Global flex – avec option Careflex • Global smart • Global Solution • Global Business • Bonus (conditions particulières, édition 01.04.2003) • Premium • Optimum 	<ul style="list-style-type: none"> • SANA • COMPLETA • COMPLETA EXTRA • COMPLETA PLUS 	<ul style="list-style-type: none"> • activa plus zwei • sanvita plus zwei 	<ul style="list-style-type: none"> • Pulse Eco • Pulse Top • Pulse Premium • Assurance des frais d'hospitalisation (ne peut plus être souscrite, uniquement pour les clients qui avaient souscrit cette assurance auparavant) 	<ul style="list-style-type: none"> • ÖKK PRÄVENTION • ÖKK OPTIMA • ÖKK PREMIUM • ÖKK FAMILY • ÖKK FAMILY FLEX 	rhenuPlus variantes Gold ou Platin	<ul style="list-style-type: none"> • Vital Smart und Premium • Classic • Family • Jump • Natura Komfort 	<ul style="list-style-type: none"> • Medico Plus Standard/Complet • QualiCare Basis/Comfort 	Sana ou SanaPlus combiné avec une assurance hospitalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Vario / Vario plus • InVita Standard / InVita Flex
<ul style="list-style-type: none"> • Abonn. d'une année • Abonn. de 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Abonn. d'une année • Abonn. de 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Abonn. d'une année • Abonn. de 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Abonn. d'une année • Abonn. de 6 mois • Abonn. d'un mois 	N'importe quel abo	Abonn. de 6 mois au moins	N'importe quel abo	<ul style="list-style-type: none"> • Abonn. d'une année • Abonn. de 6 mois • Abonn. d'un mois • Abonn. à 10 séances 	Abonn. de six mois au moins	<ul style="list-style-type: none"> • Abonn. d'une année • Abonn. de 6 mois • Abonn. d'un trimestre • Abonn. à 10 séances (aussi pour ActivePlus et le bonus santé) 	Abonn. de six mois au moins	<ul style="list-style-type: none"> • Abonn. d'une année • Abonn. de 6 mois 	Vital Smart et Premium : <ul style="list-style-type: none"> • au moins un abonn. de 1/4 ans • Abonn. à 10 séances Classic, Family, Jump, Natura Komfort : <ul style="list-style-type: none"> • au moins un abonn. de 1/2 ans 	N'importe quel abo	N'importe quel abo	<ul style="list-style-type: none"> • Abos annuels Vario et Vario plus • Abos annuels InVita Standard et InVita Flex / demi-abonn. ou abonn. de 3 mois au moins
Oui, pour les centres de fitness certifiés Fitness Guide «full-time care» et «part-time care» possédant entre 3 et 5 étoiles	Oui, dans les centres certifiés par le Fitness-Guide	Oui, dans les centres de fitness certifiés Fitness Guide à partir de trois étoiles (full-time care et part-time care).	Oui, dans les centres Fitness Guide («Full time care» et «Part time care») de 2 à 5 étoiles	Sans conditions, aux clients de tous les centres fitness de Suisse	Sans conditions, aux clients de tous les centres fitness de Suisse	Les centres de fitness de la FSCFS sont reconnus dans les produits d'assurance susmentionnés.	Oui, dans les centres Fitness Guide («Full time care» et «Part time care») de 2 à 5 étoiles	Entraînement de force et d'endurance uniquement, tous les centres de fitness en Suisse	Sans conditions, aux clients de tous les centres fitness de Suisse	Sans conditions, aux clients de tous les centres fitness de Suisse	Oui, dans les centres Fitness Guide de 3 à 5 étoiles	Oui, dans les centres de fitness certifiés avec label de qualité Guide de fitness (Classic, Family, Jump, Natura Confort : à partir de 3 étoiles Full Time Care et Part Time Care)	Oui, dans les centres certifiés Fitness Guide avec 3 étoiles au moins	Oui, dans les centres Fitness Guide de 3 à 5 étoiles	Sans conditions, aux clients de tous les centres fitness de Suisse
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'abonn. • Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'abonn. • Copie du contrat • Confirmation de paiement avec indication du montant et de la durée 	Facture de l'abonn.	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'abonn. • Quittance • Copie du contrat 	Montant de la facture (original), la durée, la somme et l'assuré doivent être mentionnés	Montant de la facture (original), la durée, la somme et l'assuré doivent être mentionnés	Facture de l'abonn.	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'abonn. • Copie du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'abonn. • Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Facture de l'abonn. • quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'abonn. • Copie du contrat • Confirmation de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'abonn. • Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'abonn. • Copie du contrat • Facture d'abonn. 	<ul style="list-style-type: none"> • Facture détaillée avec le prix et la date • Confirmation d'abonn. 	Facture de l'abonn.	Facture de l'abonn. et copie du contrat
Après réception des documents demandés	Après réception des documents demandés	Après réception des documents demandés	Après réception des documents demandés	Après réception de la facture	Après réception de la facture	15 jours après réception des documents demandés	Après l'achat de l'abonn. et l'envoi des attestations requises	Après réception des documents demandés	Après réception des documents demandés	Après réception des documents nécessaires et au plus tôt dès le début de la validité de l'abo	Après réception des documents nécessaires et au plus tôt dès le début de la validité de l'abo	Après réception des documents nécessaires et au plus tôt à partir du début de l'abonn.	14 jours après réception des documents demandés et au plus tôt dès le début de la validité de l'abo	Après réception des documents demandés	Après réception des documents demandés
ACTIF : <ul style="list-style-type: none"> • 75% des coûts jusqu'à CHF 200.– par année civile COMPLET : <ul style="list-style-type: none"> • 75% des coûts jusqu'à CHF 300.– par année civile 	75% jusqu'à un montant maximum de CHF 250.– par année civile Ceci est valable à condition que l'entraînement comprenne un entraînement de force et/ou d'endurance assisté par des appareils. Un autre critère important pour la prise en charge des coûts est que l'entraînement ait un effet préventif contre les rechutes de maux de dos, de blessures aux genoux, etc. Pour évaluer cela, nous avons désormais besoin d'un diagnostic médical unique.	Natura Natura Plus : <ul style="list-style-type: none"> • 50% jusqu'à un montant maximum de CHF 200.– par domaine et par année civile • promotion de la santé montant total maximum de CHF 500.– par année civile 	Compte «santé» jusqu'à CHF 700.– par année civile (fitness, activité physique, divers, maximum CHF 500.– par activité). Bonus compte «santé» 50 %, maximum CHF 100.– par année civile. Promotion de la santé jusqu'à un montant total maximum de CHF 800.– par année civile selon le type d'assurance complémentaire.	EGK-SUN : maximum CHF 360.– par année civile	<ul style="list-style-type: none"> • ALLGEMEIN : 50%, montant maximum de CHF 150.– par année civile • Premium : 50%, montant max. de CHF 300.– ensemble du domaine de prévention max. CHF 600.– par année civile • Family und Family Flex : 50%, montant maximum de CHF 200.– ensemble du domaine de prévention max. CHF 500.– par année civile 	<ul style="list-style-type: none"> • 50% jusqu'à un montant maximum de CHF 200.– par année civile • Participation au sein du produit Premium : 50%, montant maximum de CHF 500.– par année civile 	SANA COMPLETA : <ul style="list-style-type: none"> • Fitness, 75% jusqu'à un montant maximum de CHF 200.– par domaine et année civile • École du dos/corps, 75% jusqu'à un montant maximum de CHF 200.– par année civile* • Cours des partenaires de coopération de Helsana, 75% jusqu'à un montant maximum de CHF 200.– par année civile* • Maternité, 75% jusqu'à un montant maximum de CHF 500.– par année civile* 	75% jusqu'à un montant maximum de CHF 250.– par année civile*	<ul style="list-style-type: none"> • Pulse Eco : CHF 50.– par année civile • Pulse Top : CHF 200.– par année civile • Pulse Premium : CHF 300.– par année civile 	<ul style="list-style-type: none"> • ÖKK PRÄVENTION : 50%, jusqu'à CHF 300.– par année civile • ÖKK OPTIMA : 50%, jusqu'à CHF 200.– par année civile • ÖKK PREMIUM : 50%, jusqu'à CHF 300.– par année civile • ÖKK FAMILY / FAMILY FLEX : 50%, jusqu'à CHF 200.– par année civile 	<ul style="list-style-type: none"> • Gold : 75% jusqu'à un montant maximum de CHF 200.– • Platin : 75% jusqu'à un montant maximum de CHF 400.– • Option : plus en supplément 50% jusqu'à un montant maximum de CHF 100.– 	<ul style="list-style-type: none"> • Vital Smart : Option1 : 50%, max. CHF 200.–. Total max. CHF 400.–* • Option2 : 50%, max. CHF 300.–. Total : max. CHF 600.–* • Vital Premium : 80%, max. CHF 400.–. Au total, max. CHF 800.–. • Classic, Family Jump : max. CHF 200.–* • Natura Confort : 50%, max. CHF 200.–*. Au total, max. CHF 500.–*. 	<ul style="list-style-type: none"> • Medico Plus Standard/Complet : 50%, montant maximum de CHF 300.– • QualiCare Basis et Comfort : 75%, montant maximum de CHF 300.– par année civile 	50%, montant maximum de CHF 200.– par année civile	<ul style="list-style-type: none"> • Vario : CHF 150.– seulement abonn. annuel • Vario plus : CHF 300.– seulement abonn. annuel • InVita Standard jusqu'à 25 ans : 50 %, max. CHF 50.– • InVita Standard dès 25 ans : 50 %, max. CHF 100.– • InVita Flex jusqu'à 25 ans : 50 %, max. CHF 100.– • InVita Flex dès 25 ans : 50%, max. CHF 200.–
65 ans	L'âge maximum pour l'admission est 70 ans	L'âge maximum pour l'admission est 65 ans	Pas d'indications	60 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Complément «ALLGEMEIN» : maximum 65 ans • Premium : jusqu'à 60 ans révolus • Family et Family Flex : jusqu'à 60 ans révolus 	<ul style="list-style-type: none"> • Global classic (pas de limite) • Global flex (55 ans) • Global smart et Global Solution (niv. 1 et 2 : pas de limite, niv. 3 : 65 ans) • Global Business (niv. 1 : pas de limite, niv. 2 et 3 : 65 ans) • Bonus (60 ans) • Premium (70 ans) • Optimum (pas de limite) 	65 ans	Limite de 75 ans	65 ans	Jusqu'à 60 ans révolus	Jusqu'à 60 ans révolus	<ul style="list-style-type: none"> • Vital : jusqu'à 79 ans max. • Jump : conclusion n'est plus possible • Classic, Family : Conclusion n'est plus possible • Natura Confort : Conclusion n'est plus possible 	À partir de 65 ans avec examen de santé	Jusqu'à 60 ans révolus	<ul style="list-style-type: none"> • Vario : illimité • Vario plus : jusqu'à 60 ans révolus • InVita Standard et InVita Flex : illimité

*La contribution est calculée par année civile, avec le plafond spécifique pour la prévention et la promotion de la santé lié aux produits.